



## Délibération 2018 CS 19 du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

### **Objet : CONSEIL EN MOBILITE – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE DE SERVICE ENTRE LE PARC DU LUBERON ET COTELUB**

L'an deux mille dix-huit et le 20 février à 17h, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 14 février, se sont réunis à la Maison du Parc à Apt sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le quorum était atteint avec 55 présents (42) ou représentés (13) pour 49 requis.

#### **Etaient présents :**

**Mesdames** Marie-Christine KADLER, Geneviève JEAN, Valérie DELONNETTE, Jacqueline COMBE, Christiane NAJI, Sabine GATIN, Michelle WOLFF, Mireille BOR, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Paule DAPRES, Gisèle MAGNE, Catherine SERRA, Danielle BRUN, Dominique SANTONI, Noëlle TRINQUIER

**Messieurs** Mickaël CAVALIER, Gino MORELLO, Fernand PEREZ, Serge SYLVESTRE, Alain GUEYDON, André BERGER, Christian AUTAUD, Alessandro POZZO, Jacques DECUIGNIERES (aux titres de La Bastidonne et de CCPAL), Michel BINOIS, Jean-Pierre LEROUX, Jean BRIEUSSEL, Claude BADOUC, Alain CAHOUR, André BOUFFIER, Alain DEILLE, Bernard FRAYSSINET, Jean-Daniel DUVAL, Jérôme DE LUCA, François DUPOUX, Frédéric BLACHERE, Daniel LECORNEC, Jean-Pierre PEYRON, Ludovic BONNET, Serge SARDELLA, Stéphane SAUVAGEON

#### **Avaient donné pouvoir :**

##### **Mesdames**

Stéphanie NEGREL à Christian AUTARD  
Nadine SARTO-BARANCOURT à Gisèle MAGNE  
Anne-Marie CHEYREZY à Sabine GATIN  
Yolande PRIMO à Alain DEILLE  
Marie-Claire FEREOUX à Valérie DELONNETTE  
Roselyne GIAI-GIANETTI à Stéphane SAUVAGEON  
Geneviève RECUBERT à Gino MORELLO

##### **Messieurs**

Michel RUFFINATI à Geneviève JEAN  
Hélian RAVARY à Mireille BOR  
Didier PERELLO à Alain CAHOUR  
Sylvain LERREDE à Paule DAPRES  
Pierre BENAS à Mickaël CAVALIER  
Pierre POURCIN à André BERGER

#### **Etaient excusés**

**Mesdames** Claudette SAINT-MARTIN, Nathalie CZIMER-SYLVESTRE, Jacqueline BOUYAC

**Messieurs** Philippe DAUMAS, Julien AUBERT, Jean-Bernard MION

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex  
Tél : 04 90 04 42 00 • [contact@parcduluberon.fr](mailto:contact@parcduluberon.fr) • [www.parcduluberon.fr](https://www.parcduluberon.fr)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 et notamment ses objectifs B.2.12. « Améliorer et sécuriser les déplacements » et B.2.13. « se mobiliser pour obtenir une amélioration de la qualité de l'air » ;

Vu la délibération 2016CS77 du comité syndical du 29 novembre 2016 ;

Vu la délibération 2018CS09 du comité syndical du 9 janvier 2018 ;

Vu la convention financière n°1640C0304 du 11 juillet 2017 de l'ADEME PACA ;

Considérant l'intérêt pour le Parc du Luberon et les EPCI partenaires de l'opération de mettre en œuvre le programme de Conseil en mobilité cofinancé par l'ADEME PACA ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention annexée et **AUTORISE** la Présidente à la signer,
- **DESIGNE** Jacques DECUIGNIERES, délégué titulaire de La Bastidonne, comme représentant du Parc du Luberon au sein de la commission de suivi établie selon cette convention
- **D'AUTORISER** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.



La Présidente,

  
Dominique SANTONI

Nombre d'annexe(s) jointe(s) : 1

- Convention